

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
13 février 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 6 mars à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
13 février 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Bruno maire, M. COSSARD M. BACHELET Adjoints, M. BOULANGER, M. MARNAT Mme BOULANGER conseillers municipaux

EN EXERCICE 7

Absent excusé : M. VIVIER

PRESENTS : 5
VOTANTS 5

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Freddy

Objet : **Compte administratif de 2022 – Commune de VAUD'HERLAND**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et R2342-1 à D. 2342-12

CONSIDERANT l'exposé des conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2022

Monsieur Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de monsieur BOULANGER, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel constate les résultats suivants :

LIBELLES	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	130 185.32 €	172 709.50 €
Recettes	126 894.90 €	226 544.48 €
Résultat de l'exercice 2022	- 3 290.42 €	53 834 .98 €
Report de l'exercice 2021	21 577.58 €	29 315.77 €
Excédent	18 287.16 €	83 150.75 €

ADOPTÉ et ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

AUTORISE et DONNE pouvoir à Monsieur REGAERT Bruno maire, pour viser la présente délibération et signer tous document relatif à ce dossier et la soumettre au visa de Monsieur le sous-préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Vaud'Herland, le 7 mars 2023



Le Maire

Bruno REGAERT